

# COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

1971-1977



Au mois de février 1971, avant le renouvellement électoral, le Conseil Municipal sortant résumait comme suit la mission qu'il s'était efforcé de mettre en œuvre.

Le but des efforts entrepris pour la rénovation de la commune de Ceillac est "de compléter les activités agricoles traditionnelles par l'activité touristique en créant une station pourvue des aménagements et des équipements destinés à accueillir les touristes en été et en hiver...".

"Cet effort doit s'effectuer en gardant à la commune son aspect et sa valeur humaine traditionnels. Il faut que Ceillac demeure Ceillac et que sa population demeure, chez elle, maîtresse de ses destinées. La clientèle qu'il faut rechercher pour la station est celle qui convient à un milieu rural où les touristes puissent vivre en confiance et en amitié avec la population".

C'est dans cet esprit que, depuis son élection au mois de mars 1971, le Conseil Municipal a poursuivi l'œuvre entreprise.

Son objectif a été d'assurer à la commune un développement suffisant pour procurer à ses habitants des occupations et des emplois qui leur permettent de se maintenir chez eux en associant l'activité touristique aux activités agricoles et artisanales et, en même temps, d'assurer la sauvegarde du milieu naturel et humain afin de garder au village son aspect rural et son esprit traditionnel.

## LE MAINTIEN DE LA POPULATION

Non seulement l'objectif de maintenir sur place la population, et surtout la jeunesse, a été atteint, mais encore il a été dépassé.

Alors que la population n'avait cessé de diminuer depuis un siècle, le recensement de 1975 a, pour la première fois, enregistré une augmentation sensible du nombre des habitants.

Elle est due essentiellement au nombre accru des mariages. Depuis 1965, il a été célébré dans la commune, ou hors de la commune avec des ceillaquins, près de 40 mariages dont 22 avec des épouses étrangères à la commune et qui sont venues y prendre époux et, pour la plupart d'entre elles, s'y fixer.

Alors que l'école avait été réduite à une seule classe, menacée de disparition, il a fallu, pour accueillir les enfants nés de ces unions, rééquiper et rouvrir les locaux scolaires abandonnés. A l'automne 1976, la classe primaire compte 21 élèves et la classe enfantine 18.

Il est, dès à présent, nécessaire d'envisager la construction de bâtiments scolaires nouveaux.

## **L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE**

La fréquentation touristique s'est rapidement accrue pendant la saison d'été comme pendant la saison d'hiver.

A l'heure actuelle, pendant les périodes des vacances scolaires, tous les moyens d'hébergement sont utilisés et, déjà, une fréquentation chaque année plus importante se manifeste en dehors de ces périodes.

L'exploitation des engins de remontée mécanique est de plus en plus satisfaisante. Les recettes pour les installations implantées à Ceillac ont augmenté de 26 % entre l'année 1975 et l'année 1976. Elles ont représenté 753.000 NF sur un total, pour l'ensemble du Queyras, de 3.168.000 NF.

Cette augmentation de fréquentation permet de faire face aux augmentations considérables des frais d'exploitations dues à l'inflation et au prix du carburant, et de payer régulièrement les annuités des emprunts contractés pour l'implantation des engins.

La situation financière de l'organisme chargé de l'exploitation des engins dans l'ensemble de la région du Queyras est parfaitement saine et équilibrée.

Il en est de même pour l'exploitation des hébergements appartenant individuellement aux familles du village, ou qui sont, pour le moment, en état d'indivision entre les propriétaires associés au sein de la SICA.

Il faut se féliciter que cette opération, bénéfique pour tous, ait pu être entreprise à une époque où les conditions du crédit étaient plus avantageuses qu'elles le sont devenues entre-temps. Les copropriétaires associés dans la SICA auront, de ce fait, réalisé une affaire fructueuse qui a, entre autres avantages, celui d'échapper à la législation récente sur les plus-values.

## **LES SERVICES PUBLICS**

Il a été nécessaire d'adapter les services publics aux nouvelles exigences nées du développement de la commune.

Outre l'important réseau d'adduction d'eau et d'assainissement réalisé à l'origine de l'évolution du pays et de la nouvelle voirie, des initiatives ont été prises pour améliorer les éléments du service public.

La commune a désormais une agence postale. Elle bénéficie du système de téléphone automatique. Alors que, sur l'annuaire de 1965, ne figurait que le seul poste de la cabine publique, Ceillac y figure à présent avec 36 abonnés.

Dans le même temps, on est passé de deux voitures automobiles à 48 auxquelles s'ajoutent 23 tracteurs agricoles.

En 1972, une opération d'élimination des déchets métalliques, réalisée sur l'initiative du maire, a permis le nettoyage complet des épaves de voitures automobiles dans l'ensemble du Queyras. 400 carcasses ont été enlevées et envoyées au broyage.

L'installation d'un relais de télévision, avec le concours du Conseil Général, permet à la population de recevoir déjà deux chaînes et, bientôt, une troisième.

Deux projets nouveaux sont en cours de financement. L'un concerne l'élimination des ordures ménagères et comporte la substitution à la décharge contrôlée d'une installation de broyage, plus hygiénique et moins inesthétique, implantée discrètement dans un lieu qui ne portera pas atteinte au paysage et permettra de consolider les berges du torrent en amont du village.

L'autre concerne l'amélioration et la modernisation de l'éclairage dans l'ancien village. Sa réalisation s'est trouvée retardée du fait des restrictions et des retards dans les crédits qui y sont affectés. Elle pourra être accomplie dès l'année prochaine.

## **LES AMÉNAGEMENTS**

La Commune est propriétaire de l'important village de Vacances Promotion qui est exploité par l'association du même nom et dont le directeur et la plupart des agents employés sont de Ceillac.

Elle a construit l'ensemble de la Font-Sainte qui comporte, en plus des appartements et studios, qui ont fait l'objet de cessions à des tiers, un centre commercial dont la nécessité était urgente afin d'éviter que les touristes soient contraints, pour certains articles, de s'approvisionner hors de la commune au détriment des commerçants locaux.

Un bâtiment administratif a permis d'accueillir dans un même local, tous les services intéressant les touristes. En même temps, la commune a pu reclasser sur le terrain une famille qui possédait auparavant une résidence sur les lieux.

Un lotissement a été créé dans le quartier dit du Queyras. Les travaux de viabilité sont terminés. Les propriétaires de Ceillac ont eu la faculté de reprendre un terrain équivalent à leurs apports, au prix coûtant de l'aménagement, qui n'est malheureusement pas bon marché en raison de la hausse constante des prix dans le bâtiment et les travaux publics.

Tous les autres lots ont été vendus à des personnes connaissant bien Ceillac et qui sont attachés à notre commune.

Un logement a été aménagé dans le bâtiment de la laiterie, au centre du village, en suite d'un accord avec l'Association des producteurs laitiers, pour accueillir les fonctionnaires nommés dans le village. Il est projeté d'y aménager un autre logement.

La municipalité a aménagé les locaux destinés à accueillir la nouvelle classe enfantine. Avec l'administration de l'Éducation Nationale, elle a mis en œuvre le projet de construction de nouveaux bâtiments scolaires. Le lieu envisagé pour leur implantation est le terrain communal

situé sur la rive gauche du Cristillan. Outre les bâtiments eux-mêmes, les enfants y bénéficieront d'une vaste cour de récréation présentant toutes les garanties de sécurité.

## **SAUVEGARDE DU MILIEU ET EMBELLISSEMENTS**

L'église Sainte-Cécile a fait l'objet d'un classement dans la catégorie des monuments historiques. D'importants travaux de restauration y ont été accomplis. A cette occasion la municipalité a fait aménager le cimetière, en réparant les murs de clôture et en organisant l'évacuation des eaux pluviales.

L'église Saint-Sébastien est en cours de classement. L'Électricité de France a bien voulu, pour contribuer à l'embellissement du village, prendre en charge l'éclairage nocturne du clocher ce qui est justement apprécié par nos visiteurs.

L'aménagement de la placette, sur la rive gauche du Cristillan, à la hauteur de la mairie, a permis l'implantation d'un nouveau monument à nos morts, taillé dans un bloc de marbre du pays.

Il a donné lieu à une émouvante cérémonie d'inauguration en présence de M. le Préfet, de M. le Président du Conseil Général et de M. le Conseiller Général, au cours de laquelle notre compatriote M. Fournier, ancien secrétaire de la mairie, a reçu solennellement les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Grâce aux crédits dégagés sur le budget du Parc régional du Queyras, dont le maire de Ceillac est le Président, la rénovation des monuments et témoignages du passé a pu être entreprise. Les chapelles du chef-lieu et des différents hameaux et aussi de la célèbre chapelle Sainte-Anne ont été restaurées ; les autres le seront dès l'an prochain. Les fontaines en ciment seront remplacées par des fontaines en bois. La chapelle des Pénitents sera prochainement nettoyée et restaurée pour accueillir des expositions et manifestations, notamment celles qu'organise la diligente et sympathique association des Amis de Ceillac.

La municipalité s'est opposée avec succès à l'installation d'une centrale hydro-électrique dans la vallée du Cristillan. Elle a estimé que le trop faible revenu qui lui était offert ne pouvait compenser le préjudice qui en résulterait pour l'activité touristique, du fait de l'atteinte portée au site naturel. La Commission départementale des sites et la Commission d'enquête ont unanimement approuvé cette position.

La protection du milieu naturel et des aspects traditionnels du village sera facilitée par le plan d'occupation des sols en cours d'élaboration. Ce plan d'occupation des sols a pour objet de protéger les intérêts de tous les habitants, en distinguant notamment les zones réservées à l'agriculture des zones constructibles. Il est rendu obligatoire par la loi.

La municipalité veille, avec le concours de la population à ce que les droits de chaque famille soient réservés dans la définition des zones dites constructibles.

## LES RESSOURCES

Le succès du tourisme, s'il procure des ressources nouvelles aux habitants, n'enrichit pas la commune elle-même. Elle a plutôt pour conséquence d'alourdir ses charges.

La municipalité s'est employée à améliorer ses modestes ressources sans cependant alourdir la charge fiscale des contribuables de la commune qui doivent subir, comme tous les citoyens français, l'accroissement des contributions imposées par l'État accrues par les contributions départementales, ainsi que des conséquences de la nouvelle répartition de ces contributions résultant des récentes décisions du gouvernement.

L'aménagement de nouvelles cabanes pastorales a permis la location des pacages aux troupeaux transhumants au taux normal mais, ainsi que le produit de la location de la chasse, il n'en peut résulter que de maigres ressources. Par ailleurs la superficie régulièrement exploitable des forêts communales est restreinte et le produit des coupes de bois, par ailleurs très variable, d'année en année, ne constitue pas non plus une recette importante.

La municipalité s'est efforcée, non sans succès, d'obtenir une meilleure appréciation de l'aide apportée aux communes touristiques par la contribution du Fonds d'action locale, ce qui lui a permis d'améliorer la situation et d'équilibrer son trop modeste budget sans faire supporter une lourde charge aux contribuables.

Elle s'est efforcée d'agir avec prudence en réduisant les charges de la commune à un niveau compatible avec les ressources dont elle peut raisonnablement estimer pouvoir disposer.

Le Conseil Municipal a considéré de son devoir de rendre compte, en toute simplicité, à ses concitoyens des efforts accomplis depuis six ans, dans des conditions souvent difficiles, ainsi que des résultats obtenus.

Il ne lui appartient pas de tracer sa conduite à la future municipalité.

Il apparaît cependant nécessaire de tenir compte, à la fois, de l'évolution résultant de la nouvelle vocation économique du pays, résultant du développement de l'activité touristique et de la nécessité de maintenir, en la modernisant, l'activité agricole traditionnelle.

L'avenir du pays dépend de l'équilibre efficace entre ces activités qui sont et doivent demeurer complémentaires.

Certes, il est probable que, dans l'avenir cette activité agricole sera exercée par un nombre plus restreint de familles, comme ce sera le cas dans l'ensemble du pays. Ce qui importe, c'est que les familles qui s'y maintiendront puissent utilement continuer à exploiter l'ensemble des ressources naturelles de la commune et qu'elles puissent en retirer des ressources qui leur assureront un niveau de vie au moins équivalent à celui des familles vivant d'autres activités.

On doit aussi formuler le vœu que l'action entreprise soit poursuivie dans l'esprit qui l'a inspiré dès l'origine ; c'est à dire en vue d'un développement de la commune permettant le maintien de la population, et surtout des jeunes gens, en leur procurant., à eux et à leur familles, les moyens d'y vivre et d'y prospérer. Cette renaissance de notre village, qui a été un des éléments précurseurs d'une politique de rénovation des régions de montagne, doit s'effectuer en

conciliant le développement nécessaire avec l'héritage du passé par la sauvegarde des sites et des traditions séculaires, pour le plus grand bienfait de Ceillac et le bonheur de ses habitants.

